



## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>43401</b>	De <b>M. Philippe Berta</b> ( Mouvement Démocrate (MoDem) et Démocrates apparentés - Gard )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Agriculture et alimentation		<b>Ministère attributaire</b> > Agriculture et alimentation
<b>Rubrique</b> > agriculture	<b>Tête d'analyse</b> > Salinisation de la Camargue	<b>Analyse</b> > Salinisation de la Camargue.
Question publiée au JO le : <b>11/01/2022</b> Réponse publiée au JO le : <b>12/04/2022</b> page : <b>2365</b>		

### Texte de la question

M. Philippe Berta attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur les dégâts causés à la riziculture et à la viticulture par la montée des sels en Camargue. Les deux tiers de la surface agricole camarguaise sont soumis à un risque de salinité du fait de l'évaporation de la nappe phréatique, de la remontée d'eau de mer le long des deux bras du Rhône et du climat qui favorise la sécheresse (faible pluviométrie, vent, températures élevées en été). Ce phénomène se trouve aujourd'hui accru par le réchauffement climatique. En résulte une baisse de la surface exploitable pour la viticulture et la riziculture. Cette dernière, qui a pour objectif de maintenir 15/16 000 hectares pour faire perdurer la filière, est aussi confrontée à des difficultés d'exploitation : ne demeurent possibles, du fait de la salinité, que les rotations longues avec une faible rentabilité ou l'usage dérogatoire de produits phytosanitaires désormais interdits. En conséquence, il lui demande quelles sont les intentions du Gouvernement pour venir en aide à l'agriculture camarguaise, sur le plan de la planification d'une solution pérenne et celui du financement.

### Texte de la réponse

Le secteur rizicole occupe une dimension territoriale particulière dans sa zone de production en Camargue, à la fois sur les plans culturel, économique et environnemental. Depuis 2014, la surface cultivée en riz est relativement stable autour d'une moyenne d'environ 15 000 hectares assurant une production de 80 000 tonnes. Il bénéficie depuis l'année 2000 d'une indication géographique protégée qui couvre 80 % de la production. Les surfaces en agriculture biologique sont en hausse progressive et atteignent 15 % de la surface totale. La lutte contre la salinisation en Camargue passe par le maintien de la culture du riz. La pratique de la submersion par les eaux douces du Rhône permet en effet de lutter contre le risque de salinisation progressive et de maintenir le paysage agricole particulier de la zone et ses cultures comme la vigne et le riz. Cette dimension territoriale particulière a conduit à apporter un soutien spécifique au secteur rizicole dans le cadre de la politique agricole commune (PAC), notamment par la mise en place d'une mesure agro-environnementale et climatique dédiée depuis 2015 et par le maintien d'une aide couplée à un niveau conséquent. Ces soutiens seront maintenus dans la prochaine programmation. La conversion en agriculture biologique bénéficie également d'aides dans le cadre de la PAC et du plan France Relance avec le fonds avenir bio. Le changement climatique peut conduire à long terme à une augmentation du niveau de la mer qui accroît le risque de salinisation. Le maintien des apports d'eau et la submersion de la culture du riz sont des facteurs clés de l'atténuation de ces effets en Camargue. La gestion globale des apports de l'eau du Rhône relève de la politique de gestion de l'eau et des accords décidés au niveau local pour assurer la meilleure répartition des usages de cette ressource. Le Varenne agricole de l'eau et de l'adaptation au



changement climatique, lancé par le ministre de l'agriculture et la secrétaire d'état à la biodiversité le 28 mai 2021, a permis de partager une vision raisonnée des besoins et de l'accès aux ressources en eau mobilisables pour l'agriculture sur le long terme. À la suite des conclusions de ces travaux, le Premier ministre a annoncé le 1er février 2022 un ensemble de mesures et de soutiens publics aux investissements favorables à l'optimisation des usages de l'eau. Le plan France 2030 soutient notamment la résilience des filières agricoles face au changement climatique, avec l'aide aux investissements pour le matériel innovant au service de la 3ème révolution agricole par l'ouverture d'une ligne dédiée dotée de 100 millions d'euros (M€) dès 2022, et avec le soutien à la structuration des filières pour l'adaptation au changement climatique avec une ligne dédiée de 100 M€ également dès 2022, dont une partie ira au soutien aux investissements dans les projets collectifs pour l'amélioration ou la création d'infrastructures hydrauliques, en particulier ceux mobilisant les technologies les plus innovantes.